

PRÉFET DU VAL DE MARNE

**PREMIÈRE DEMANDE CARTE DE SÉJOUR PROFESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR
RESSORTISSANT ÉTRANGER TITULAIRE DU STATUT RÉSIDENT DE LONGUE DURÉE-UE
DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE.**
(articles L 313-4 1° et L 313-20 9° du CESEDA)

Si vous n'avez pas toutes les pièces mentionnées, ne venez pas en Préfecture.

Liste des pièces à fournir (originaux et copies) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

La fiche de renseignement est téléchargeable sur le site internet de la préfecture :

<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Documents-utiles>

• **Preuve d'entrée en France dans les 3 mois qui précèdent la demande :**

Exemples : tampon/cachet d'entrée sur le passeport, billet de transport nominatif avec dates à destination de la France, etc.

• **Carte de séjour portant la mention « Résident de longue durée-UE » délivré par un autre État membre de l'UE.**

• **Justificatif de nationalité :** passeport en cours de validité (pages d'identité et de validité). À défaut : attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur **ou** tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (*exemples :* carte d'identité, carte consulaire, etc).

• **Justificatif de domicile (un hébergement n'est pas recevable) :**

La date du document doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.

Exemples : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) assorti de la dernière quittance de loyer ou taxe d'habitation, ou acte de propriété ou taxe foncière, datée de moins de 6 mois.

• **Justificatif de ressources (en euros) mensuelles, propres, stables et régulières, suffisant à son entretien et, le cas échéant, à celui de son conjoint et de ses enfants (à l'exclusion des prestations sociales et allocation), au moins égales au salaire minimum interprofessionnelle de croissance :**

Exemples : attestation bancaire faisant mention du solde ou relevé de compte, perception de pension, de rente, de bourse, de revenu mobilier ou immobilier, de retraite, de virement ou de ressource issue de l'étranger, feuille de paie d'une activité professionnelle exercée hors de France, etc.

• **Justificatif d'assurance-maladie valable pour une période d'une année :** Attestation d'assurance-maladie (couverture médicale universelle (CMU) non recevable). La carte vitale ne constitue pas un justificatif d'assurance-maladie recevable.

• **Lorsque l'intéressé exerce une activité salariée :**

- **Formulaire CERFA n°15617*01** (disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Demarches/Formulaires-Cerfa/Les-travailleurs-etrangers>), dûment rempli par les employeurs, dont l'activité principale comporte la création ou l'exploitation d'œuvres de l'esprit, **accompagné des pièces justificatives demandées au verso du formulaire, prévues par l'article 8 du titre II de l'arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016** (disponible sur le site Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>), attestant le ou les contrats de travail d'une durée totale cumulée d'au moins 3 mois, sur une période maximale de 12 mois.

- Justificatifs de ressources, issues principalement (au moins 51 %) de son activité, pour la période de séjour envisagée, pour un montant au moins équivalent à 70 % du salaire minimum brut de croissance pour un emploi à temps plein par mois de séjour en France.

Peuvent être produits :

pour les revenus propres : *exemples :* versement d'une bourse, subvention du pays d'origine, perception d'une rente, d'un loyer, d'une retraite, droit d'auteur, etc ;

pour les revenus liés à l'activité envisagée en France : le ou les contrats d'engagement.

Ne peut être pris en compte dans le calcul des ressources l'allocation d'assurance des travailleurs involontairement privés d'emploi.

TOURNEZ LA PAGE SVP

- **Lorsque l'intéressé exerce une activité non salariée**

- Documents justifiant de sa qualité d'artiste ou d'auteur d'œuvre littéraire ou artistique.
- Documents justifiant de la nature et de la durée de son projet en France.
- Justificatifs de ressources, issues principalement (au moins 51 %) de son activité, pour la période de séjour envisagée, pour un montant au moins équivalent à 70 % du salaire minimum brut de croissance pour un emploi à temps plein par mois de séjour en France.

Peuvent être produits :

pour les revenus propres : *exemples* : versement d'une bourse, subvention du pays d'origine, perception d'une rente, d'un loyer, d'une retraite, etc ;

pour les revenus liés à l'activité envisagée en France, *exemples* : contrat avec une galerie, commande artistique, etc.

- **Fiche de renseignements préalablement complétée, datée et signée.**

- **3 photographies, format 35 mm x 45 mm – tête nue, moins de 3 mois et ressemblantes, norme ISO/IES 1979-44-5 2005 (pas de copie).**

PRÉFET DU VAL DE MARNE

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE À L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR PASSEPORT TALENT PROFESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (article 8 du titre II de l'arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016)

Liste des pièces à fournir :

- 1° Le formulaire CERFA correspondant à la situation du ressortissant étranger comportant notamment les fonctions exercées ainsi que le seuil de rémunération ;
- 2° Selon le cas :
 - Un extrait à jour K bis, s'il s'agit d'une personne morale ;
 - Un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique ;
- 3° L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur accueillant le ressortissant étranger est soumis à cette obligation ;
- 4° Les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité (copie des diplômes et titres obtenus par le salarié ; curriculum vitae ; certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle) ;
- 5° Le cas échéant, la justification par l'employeur, lorsque l'exercice de l'activité est soumis à des conditions réglementaires spécifiques, que ces conditions sont remplies auprès des organes ou institutions habilités et notamment les pièces mentionnées au 8° de l'article 1 de l'arrêté du 28 octobre 2016 (copie, lors de la première demande, de la licence d'agence de mannequins prévue à l'[article L. 7123-11 du code du travail](#) ou de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants prévu à l'[article L. 7122-3 du code du travail](#) ; pour les entrepreneurs occasionnels de spectacles vivants, la copie de la déclaration préalable d'intervention à la direction régionale des affaires culturelles) ;
- 6° Le cas échéant, si l'embauche concerne un mineur de seize ans, la production par l'employeur de la copie de la demande d'autorisation d'emploi auprès du préfet du département où se trouve son siège social, s'il est dépourvu de l'agrément mentionné à l'[article L. 7124-1 du code du travail](#) ;
- 7° Le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.

PRÉFET DU VAL DE MARNE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Attention : toutes les rubriques de cet imprimé doivent obligatoirement être complétées.

*Ce formulaire doit être rempli en caractères **majuscules**, **daté**, **signé** et **obligatoirement présenté le jour du rendez-vous***

Situation du demandeur :

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Date d'entrée en France : avec visa : B C D sans visa

Sexe : masculin féminin

Adresse (numéro, nature et nom de la voie, code postal et ville de résidence) :

.....

Chez (M./Mme, nom et prénom de l'hébergeant) :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Mail :@.....

EN MAJUSCULES – **EXEMPLE** : jean.dupond@gmail.com INSCRIRE : JEAN.DUPOND@GMAIL.COM ZÉRO = Ø -TIRET: (_) (-)
8 6

Situation familiale :

célibataire en concubinage depuis le :

divorcé(e) depuis le : veuf(ve) depuis le :

pacsé(e) depuis le : lieu d'enregistrement du pacs :

séparé(e) légalement..... séparé(e) de fait depuis le :

marié(e) en e noces depuis le :

Ville et pays de célébration du mariage :

Situation de votre conjoint :

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Pays de résidence :

Titulaire d'un titre de séjour en France : non oui numéro étranger :

(09 ou 10 chiffres – Pas de lettres : exemple : 9403016071)

Depuis combien d'années justifiez-vous d'une communauté de vie avec votre conjoint :

Enfants :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Pays de naissance	Nationalité	Pays où vit l'enfant	Scolarisé ou à charge (oui/non)
1 ^{er} enfant							
2 ^e enfant							
3 ^e enfant							
4 ^e enfant							

Membres de famille (parents, frères et sœurs) :

	Nom	Prénom	Nationalité	Pays de résidence	N°étranger ou de CNI
Père					
Mère					
Frères et sœurs					

Situation professionnelle et ressources du demandeur :

Activité salariée, précisez laquelle :

Salaires mensuel :

Promesse d'embauche

Nature de l'emploi et montant des revenus :

Activité indépendante, commerçante, artisanale

Revenus mensuels :

En recherche d'emploi

Sans activité professionnelle

Prise en charge financière

Ressources issues de l'étranger

Ressources issues de prestations sociales

Rente

Sans ressources

Retraite

En arrêt maladie

En congé maternité

JE SUIS INFORMÉ(E) QUE LES TITRES, ACTES D'ÉTAT CIVIL ET DOCUMENT PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR FERONT L'OBJET D'UNE AUTHENTIFICATION AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES OU ORGANISMES QUI LES ONT ÉMIS ET CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR QUE MES DÉCLARATIONS SONT EXACTES ET DÉCLARE QUE MON DOSSIER DÉPOSÉ EST COMPLET.

Je soussigné, M. certifie sur l'honneur que mes déclarations sont exactes.

Date :

(JJ/MM/AAAA)

Signature du demandeur :